

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Psychomotricien

Informations sur le concours

Publié le :	19-10-2026
Filière :	Filière rééducation
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	3
Adresse d'envoi email des candidatures :	secretariat_drh_rs@ch-perrens.fr
Date du concours :	13-01-2027
A propos du poste :	

— Est considérée comme exerçant la profession de psychomotricien toute personne qui, non médecin, exécute habituellement des actes professionnels de rééducation psychomotrice, définis par décret en Conseil d'État pris après avis de l'Académie nationale de médecine. Les psychomotriciens exercent leur art sur prescription médicale (article L. 4332-1 du code de la santé publique).

Informations sur l'établissement

Nom :	CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS
Ville :	33000 Bordeaux
Site Web :	https://www.ch-perrens.fr

Pour candidater

Date limite de candidature :	19-11-2026
Conditions de candidature :	

Les candidats doivent être titulaires, soit du diplôme d'État de Psychomotricien ou d'une autorisation d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du Code de la Santé Publique.

Pièces à fournir :

- 1° une lettre manuscrite d'inscription au concours comportant les motivations du candidat,
- 2° un curriculum vitae détaillé ;

3° le diplôme d'état de psychomotricien ou l'autorisation d'exercer mentionnée aux articles L.4332-4 ou L.4332-5 du code de la santé publique ;

4° la photocopie du livret de famille ou CNI ou de ressortissant de l'un des états membres de l'union européenne ;

5° le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

6° d'un certificat médical d'aptitude, établi par un médecin généraliste agréé dont la liste est consultable auprès de votre gestionnaire RH, ou d'un certificat médical d'aptitude établi par le médecin du travail.

7° le dossier sera complété par le CH Charles Perrens d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°2).

Seule l'administration est habilitée à demander ce bulletin au casier judiciaire .

Mail pour l'envoi des candidatures :

secretariat_drh_rs@ch-perrens.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Mme La Directrice du CH CHARLES PERRENS

DRH DS

121 Rue de la béchade

33076 BORDEAUX CEDEX